

Devis n° CMUR00442

Notre référence ZMUR00441
 En date du 06/02/2023
 Suivi par BARRAGAN Michael
 Tél du client

DEVIS TYPE CREMATION

31 rue Carnot
 78130 LES MUREAUX
 France

Mise en bière
 Levée de corps
 Crémation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		363,00	171,00	20,00
Démarches et formalités locales - dans la même commune ou commune limitrophe (joutant la commune)	20,00	363,00		
Toilette funéraire et habillage	20,00		171,00	
1 Vacation de police (TRESOR PUBLIC LES MUREAUX Place de la Liberation 78130 LES MUREAUX)	0,00			20,00
Cercueil et accessoires		957,00		
1 Capiton DAHLIA en taffetas garnissage ouate de faible densité, pique de finition sur la couverture et l'oreiller. Couleur : blanc, champagne ou parme	20,00	102,00		
* Cercueil RIO en peuplier 18 mm, forme parisienne, finition bois menuiserie, 4 poignées bois, une cuvette étanche et plaque d'identité.	20,00	855,00		
Total cercueil et accessoires : 957.00 € TTC				
Cérémonie funéraire		1 062,00		
* Corbillard classique et son chauffeur (Moins de 2h)	10,00	480,00		
Personnel porteur - Convoi moins de 2h (3 porteurs)	20,00	582,00		
Crémation			158,00	874,00
* Urne ALLEGRA simple en polymère, de couleur taupe (UPL1) et sa plaque d'identité	20,00		158,00	
Crémation Adulte (ESPACE FUNERAIRE ET CREMATORIUM DES YVELINES 52 RUE DE LA NOUVELLE FRANCE 78130 LES MUREAUX)	0,00			874,00
Total fournitures et services TTC		2 382,00	329,00	894,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	1 859,17	371,83	3 189,53	415,47	3 605,00
10,00	436,36	43,64			
0,00	894,00	0,00			

Devis valable 30 jours à compter de la date d'émission

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 06/02/2023, valable 30 jours à compter du 07/02/2023

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature

Signature du conseiller

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"